

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Conférence Régionale des Universités du Centre

Procès verbal de la réunion du CPN/SNV

du 12 février 2018

L'an deux mille dix-huit et le 12 du mois de février s'est réunie à 08 heures 30 minutes à la bibliothèque centrale de l'UMBB, le Comité Pédagogique National du Domaine des Sciences de la Nature et de la Vie, composé des Responsables du Domaine SNV des différents établissements universitaires.

Ordre du jour

1. Etat des lieux des formations
2. Evaluation et progression des étudiants
3. Programme des licences, masters
4. Indicateurs d'évaluation de l'offre de formation
5. Circulaire
6. Système national de crédits

Etaient présents :

Mr. ARAB Karim	Responsable du Domaine	U. Boumerdes	Président
Mr. BENAKRICHE Ben Mehel	Responsable du Domaine	U. Mostaganem	V/président
Mr. MESLI Lotfi	Responsable du Domaine	U. Tlemcen	Rapporteur
Mr. AISSAT Kamel	Responsable du Domaine	U. Batna 2	Membre
Mr. ABDESSELAM Salah	Responsable du Domaine	U. Batna 1	Membre
Mr. AOUISSAT Miloud	Responsable du Domaine	CU. Naama	Membre
Mme. ALLIOUI Nora	Responsable du Domaine	U. Guelma	Membre
Mr. BELHAMRA Mohamed	Responsable du Domaine	U. Biskra	Membre
Mme. BENHASSINE Traki	Responsable du Domaine	USTHB	Membre
Mr. BOUALLALA M'hammed	Responsable du Domaine	U. Adrar	Membre

Mr. BOULAHROUF Abderrahmane	Responsable du Domaine	U. Constantine 1	Membre
Mr. BENAKRICHE Ben Mehel	Responsable du Domaine	U. Mostaganem	Membre
Mr. BOUNECEUR Farid	Responsable du Domaine	U. Tiaret	Membre
Mr. BOURAS Noureddine	Responsable du Domaine	U. Ghardaia	Membre
Mr. DJABEUR Abderrezak	Responsable du Domaine	USTO	Membre
Mr. DJAZOULI Zahr-Eddine	Responsable du Domaine	U. Blida 1	Membre
Mr. DJEBAR Borhane	Responsable du Domaine	U. Annaba	Membre
Mme DRICI Habiba	Responsable du Domaine	CU. Tamanghasset	Membre
Mme. FERROUFJ Sana	Responsable du Domaine	U. Khenchela	Membre
Mr. HACHEM Kadda	Responsable du domaine	U. Saida	Membre
Mme. HENNOUNI Nacera	Responsable du Domaine	U. El Tarf	Membre
Mr. IDDER MOHAMED Tahar	Responsable du Domaine	U. Ouargla	Membre
Mme. KAOUACHI Nouha	Responsable du Domaine	U. Souk Ahras	Membre
Mr. KARAHACANE Tahar	Responsable du Domaine	U. Khemis Miliana	Membre
Mr. MAAMER Benchohra	Responsable du Domaine	CU. Tissemsilt	Membre
Mr MAZOUR Mohamed	Responsable du Domaine	CU. Ain Temouchent	Membre
Mr. MEBARKI Lakhdar	Responsable du Domaine	U. Bechar	Membre
Mr. MEHDADI Zoheir	Responsable du Domaine	U. Sidi Bel Abbès	Membre
Mr. MENACEUR Fouad	Responsable du Domaine	U. Tébessa	Membre
Mme. METALLAOUI Sofia	Responsable du Domaine	U. Skikda	Membre
Mr. OUINTEN Mohamed	Responsable du Domaine	U. Laghouat	Membre
Mme OUIS Miryam	Responsable du Domaine	CU. Relizene	Membre
Mme. OULED HADDAR Houria	Responsable du Domaine	U. Jijel	Membre
Mr SADOUD Mohamed	Responsable du Domaine	U. Chlef	Membre
Mr. SARRI Madani	Responsable du Domaine	U. M'Sila	Membre
Mr. SI TAYEB Hachemi	Responsable du Domaine	U. Tizi Ouzou	Membre
Mr. SLIMANI Noureddine	Responsable du Domaine	U. El oued	Membre
Mr. SOUTTOU Karim	Responsable du Domaine	U. Djelfa	Membre
Mr. TOUATI Abdel Aziz	Responsable du Domaine	U. Béjaia	Membre
Mr. TOUMATIA Omrane	Responsable du Domaine	U. Alger1	Membre

Monsieur le Professeur BENTELLIS Abdelhakim, Recteur de l'université M'Hamed Bougara de Boumerdes a ouvert la séance par une allocution de bienvenue aux membres présents tout en mettant en exergue le rôle important joué par le CPND dans la mise en place des programmes LMD établis dans le domaine SNV.

Le Président du CPND-SNV énuméré les différents points constituant l'ordre de jour, notamment l'état des lieux des formations, la révision des programmes et l'application du système national des crédits et coefficients.

1. Etat des lieux des formations (annexes 1 à 6)

Pour ce qui concerne l'état des lieux des formations, dans certains établissements, les enseignements sont conformes aux cahiers de charge établis dans les différentes filières. Cependant, il a été relevé certaines difficultés dues pour une grande part aux effectifs de plus en plus élevés des étudiants SNV. Les cahiers de charge proposés se sont ainsi vus confrontés aux effectifs réels sur le terrain.

Certains établissements peinent à appliquer le socle L1 selon le programme établi par manque d'enseignants.

L'effectif de plus en plus élevé fait que l'organisation des TP dans des conditions idoines est de plus en plus difficile.

Concernant les matières proposées, à savoir Communications, Législation et Entreprenariat et gestion des projets, même si la proposition est pertinente et permet à l'étudiant d'être confronté au milieu professionnel, il semble difficile de trouver les enseignants qui ont le profil pour dispenser ces enseignements.

Pour certaines formations, il se trouve qu'elles sont proposées de manière erronée dans une filière non actualisée (Arrêt du 06 août 2016 modifiant l'annexe de l'arrêté du 05 août 2015 portant la mise en conformité des licences habilitées pour le domaine SNV).

Certains établissements ne cessent de proposer des offres de formation avec insistance, mais pourtant ces dernières se retrouvent gelées l'année de leur habilitation.

La pondération, telle qu'indiquée par le cahier de charge (40% pour le Contrôle continu et 60% pour l'examen), devrait être respectée par l'établissement.

Le programme, tel qu'établi pour certaines unités fondamentales, n'est que partiellement respectée.

2. Evaluation et progression des étudiants

Pour ce qui concerne la progression des étudiants, et après discussion, les membres du CPND ont fait les propositions suivantes :

- Pour l'article 31 de l'arrêté 712 du 3 novembre 2011 stipulant le passage de la première année vers la deuxième année, les membres du CPND-SNV proposent que le nombre minimum de crédits cumulé par l'étudiant soit porté à 45 crédits.
- Pour l'article 32, les membres du CPND-SNV proposent que le passage de la deuxième année vers la troisième année soit conditionné par l'acquisition de l'ensemble des unités d'enseignement en dettes en L1 et L2.

3. Programme des licences, masters

Pour réactualiser, remettre à jour et parer aux dysfonctionnements rencontrés dans les programmes de licences, ces dernières ont été révisés en L1 et L2 (pièces jointes), et sont en cours pour le L3 pour les différentes filières, afin d'articuler les six semestres du parcours de formation licence en trois étapes selon l'article 12 de l'arrêté 712. La même réflexion a été lancée pour les masters.

Par ailleurs, le référentiel national des spécialités : Biologie des organismes, Biologie du développement, Bioinformatique, Entomologie, Biologie cellulaire et moléculaire, pharmacologie expérimentale, Analyse biochimique alimentaire (P), Technologies des céréalières et dérivées (P) et Agronomie saharienne et leurs cahiers de charges seront transmis lors de la prochaine réunion du CPND-SNV.

Enfin, et pour pouvoir répondre à la demande de la Direction Générale des Enseignements et de la Formation Supérieure de revoir la visibilité des intitulés de spécialités et des filières, il a été demandé à l'ensemble des membres du CPND-SNV d'entamer une autre réflexion sur ce point.

4. Indicateurs

Concernant l'évaluation des formations, certains indicateurs ont été proposés par l'ensemble des participants :

- Les compétences acquises en relation avec l'objectif de la formation
- Les compétences acquises en relation avec l'insertion socioprofessionnelle
- Les stages de formation
- La pertinence de l'intitulé de l'offre et sa visibilité
- Le vœu ou le choix émis par l'étudiant

- Le taux de réussite dans la formation et la progression des étudiants
- La déperdition des étudiants lors du parcours
- Les encadrements
- La capacité d'accueil de l'établissement
- L'employabilité

5- Circulaire

Les membres du CPND-SNV souhaiteraient voir les conditions d'admission des nouveaux bacheliers en SNV modifiées. Ils proposent est ce qu'il y ait dans les conditions une moyenne de 12 dans les notes de sciences naturelles, maths et physique.

6. Système national de crédits

Le système national des crédits et des coefficients a été rectifié pour tous les niveaux L1, L2 et L3, et les volumes horaires ajustés en conséquence (pièces jointes).

Divers

Les membres du CPND-SNV déplorent les difficultés rencontrés par certains membres pour assister les réunions et exercer leurs missions, bien qu'ils aient été désignés officiellement par leur propre établissement.

La séance a été levée à 18h00.

Le Président de CPND/SNV

Pr. ARAB Karim

